Publication des dix plus hautes rémunérations au sein de la fonction publique territoriale

Commune d'ISTRES

Référence :

Article L. 716-1 du code général de la fonction publique

Siren	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois	Commentaires
211 300 470	Commune d'Istres	2024	952 774	3	7	120	
211 300 470	Commune d'Istres	2023	916 355	4	6	120	